

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 mai 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Kevin Schmid, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Matthias Erhardt, Alain de Kalbermatten, Maxime Provini et Alia Meyer: «Pour une grande roue en ville de Genève toute l'année».**

*19 février 2024*

**Rapport de M. Luc Zimmermann.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2023. La commission l'a étudiée lors des séances des 14 décembre 2023, 29 février et 21 mars 2024, sous la présidence de M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet et les 13 juin et 19 décembre 2024, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

La présente motion propose la pérennisation de la grande roue de Genève au Jardin anglais de Genève, proche de l'Horloge fleurie, en raison de ses nombreux avantages pour le tourisme et de sa popularité croissante. Cette attraction touristique contribue à l'attractivité de notre ville, attirant des visiteurs et soutenant ainsi notre économie locale. Sa présence continue stimulerait l'industrie hôtelière, favoriserait les commerces locaux et contribuerait à maintenir une ambiance vivante à Genève en tant que destination touristique dynamique.

- Considérant l'importance de l'activité touristique pour le dynamisme économique et la notoriété de notre ville;
- considérant l'apport de l'Horloge fleurie et de la grande roue de Genève dans l'attractivité de notre ville pour les visiteurs locaux et internationaux;
- constatant avec satisfaction l'ouverture de la grande roue de Genève au Jardin anglais, près de l'Horloge fleurie, et son impact positif sur la fréquentation touristique de la ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à pérenniser l'ouverture de la grande roue de Genève au Jardin anglais, près de l'Horloge fleurie, tout au long de l'année;
- à prévoir les mesures nécessaires pour maintenir cette attraction touristique, en concertation avec les professionnels du secteur de l'hôtellerie et des loisirs.

## **Séance du 14 décembre 2023**

### *Audition de M. Maxime Provini, motionnaire*

M. Provini affirme qu'ils voudraient étudier la possibilité que la grande roue reste à son emplacement actuel, au bord du lac, toute l'année. Il pense qu'il faudrait mener des auditions pour savoir dans quelle mesure cette idée serait souhaitable et faisable.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si la grande roue est en danger et risque d'être déplacée. Elle semble être bien accueillie par tout le monde. Il demande quels arguments les feraient se décider quant à sa pérennisation.

M. Provini répond qu'elle est appréciée et qu'elle pourrait donc être laissée à son emplacement pendant toute l'année. Il n'est pas au courant de l'existence de craintes quant au fait qu'elle soit déplacée.

Le commissaire demande si les commerçants sont satisfaits du chiffre d'affaires réalisé.

M. Provini répond que c'est un des lieux les plus touristiques de la rade, mais qu'il n'a pas eu de discussion directe avec les commerçants.

Un commissaire voudrait savoir si M. Provini sait ce qu'il en est de la disponibilité à l'année de la grande roue, dans la mesure où elle a, du moins cette année, été prêtée temporairement à la Ville de Lausanne.

M. Provini répond qu'il n'en a pas connaissance.

Un commissaire demande si les forains qui l'exploiteraient seraient genevois.

M. Provini répond affirmativement.

### *Discussion, suite des travaux et votes*

Un commissaire propose d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et ses services, ainsi que les exploitants de la grande roue.

La proposition d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et ses services est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La proposition d'auditionner les exploitants de la grande roue est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **Séance du 29 février 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSPP), accompagnée par M<sup>me</sup> Isabelle Chavan, cheffe du Service de l'espace public (SEP), et M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis affirme que tout ce qui peut contribuer à l'attractivité de la ville mérite d'être étudié avec bienveillance. L'offre d'animations en ville de Genève est riche et variée et les événements qui sont organisés attirent toujours un public très nombreux. Les exemples ne manquent pas: 800 000 personnes lors des festivités de Feu Ô Lac, 150 000 personnes lors de la dernière édition du Festival Geneva Lux. Il est aussi réjouissant de ne plus trop entendre ce discours comme quoi Genève est une ville morte. Cela étant précisé, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis mentionne le fait que la grande roue n'est pas gérée par la Ville de Genève, mais par la fondation Genève Tourisme et Congrès (FGT&C). Le secteur sur lequel se situe la grande roue va connaître prochainement une mutation avec la future passerelle du Mont-Blanc. Si la passerelle est réalisée, il y aura un impact sur le site avec des travaux et la grande roue ne pourra pas y être installée le temps de la durée des travaux. Il y a par ailleurs des enjeux avec la préservation du patrimoine arboré au Jardin anglais. Elle leur propose d'auditionner le magistrat en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) et du Service des espaces verts (SEVE) à ce sujet. Si la grande roue devait être présente à l'année, un site qui s'y prête devrait être trouvé. Il y aurait la nécessité de passer par un appel à projets, car il faudrait ouvrir cela aux différents acteurs du domaine qui possèdent des grandes roues et qui pourraient être intéressés à exploiter ce type d'infrastructure sur le territoire de la Ville de Genève.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande quel lieu pourrait être envisageable pour l'installation de la grande roue à l'année.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que, pour le moment, ils n'y ont pas pensé. Pour cet été, la grande roue sera à l'endroit habituel. Elle affirme qu'un référendum a été lancé par rapport à la passerelle et que, selon son aboutissement ou non, ils verront son évolution en fonction des incertitudes évoquées.

Un commissaire demande s'ils n'ont pas de projet alternatif en cas de travaux.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que, pour l'année prochaine, ils bénéficient d'un peu de temps si les travaux devaient démarrer. Ils prendront les décisions en temps opportun.

M<sup>me</sup> Chavan complète en affirmant que s'ils devaient passer à un modèle de grande roue à l'année, pour identifier un nouvel emplacement, il faudrait le préavis du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Actuellement, la grande roue prévoit une exploitation sur trois mois. La nouvelle roue aurait peut-être des caractéristiques différentes, donc il y aurait des questions de poids qui pourraient intervenir. Il y aurait certainement un préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). La réflexion va donc devoir inclure plusieurs acteurs.

Le commissaire demande si la grande roue pourrait rester dans le périmètre de la rade.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique que leur souci était que la grande roue puisse être exploitée l'été prochain (2024). Pour la suite, ils ont plusieurs mois pour essayer de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde. Si la grande roue devait être installée à l'année, cela impliquerait des autorisations différentes, dont les démarches devraient être entreprises auprès du Canton. Elle rappelle les différents préavis que l'Office des autorisations de construire demanderait, notamment auprès de la CMNS, qui est très attentive aux questions de patrimoine, notamment sur le site de la rade.

M<sup>me</sup> Chavan ajoute qu'ils devraient également déposer une demande d'autorisation de construire aux autorités cantonales, car ils dépasseraient le cadre d'un empiètement provisoire.

Un commissaire affirme que la grande roue est déplacée à Lausanne pendant une partie de l'hiver. Il se demande, si l'on part du principe que ce sont les exploitants de cette grande roue qui auraient l'autorisation pour exploiter à l'année l'emplacement en ville de Genève, comment l'on pourrait procéder.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que différentes familles possèdent des grandes roues et qu'elles pourraient exploiter l'activité. Elle rappelle que la Ville n'a aucun rapport contractuel avec la grande roue actuellement. Ils se limitent à accorder l'autorisation d'utilisation du domaine public.

Une commissaire demande si c'est la Ville ou l'exploitant qui devrait demander l'autorisation pour avoir une grande roue à l'année.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que ce serait la FGT&C qui ferait a priori les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires auprès du Canton et de la Ville. L'autorisation de construire actuelle n'est pas définitive, donc les acteurs cantonaux ne sont pas sollicités. Pour le moment, c'est uniquement le SEP qui délivre l'autorisation. Si la construction devient pérenne, ils doivent passer par une autorisation de construire qui est de la compétence cantonale, donc tous les services cantonaux devront préavisier.

M. Kerguen complète que ce sont les porteurs d'un projet, et, en l'occurrence, ce n'est pas la Ville, qui déposent une demande d'autorisation de construire.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique qu'il n'y a pas de velléité de la Ville de Genève de reprendre cette exploitation.

#### *Suite des travaux*

La présidente rappelle qu'ils auront l'audition de l'exploitant de la grande roue et d'un accompagnant de la FGT&C le 21 mars 2024.

### **Séance du 21 mars 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> et M. Tamara et Jean-Daniel Bergdorf, exploitants de la grande roue*

M. Bergdorf les remercie pour l'accueil. Il affirme que, par rapport à la grande roue, le domaine public a demandé à l'office du tourisme de trouver un exploitant pour la saison estivale. Ils l'ont approché, car ils voulaient que ce soit un forain genevois. Il a ainsi loué une grande roue. La situation a été incroyable avec le domaine public et l'office du tourisme. Ils ont par la suite conclu un contrat avec le domaine public et ils ont acheté une grande roue. Puis, il s'est inquiété, car on lui a dit qu'il ne pourrait plus l'exploiter. Face à ces inquiétudes, ils sont soutenus par l'office du tourisme. Il ajoute qu'ils ont démonté leur grande roue au mois de janvier, il y a deux ans, en étant surpris de la venue de touristes même à ce moment de l'année.

M<sup>me</sup> Bergdorf ajoute que l'exploitation de la grande roue avait lieu de mai jusqu'à fin août. Ensuite, ils ont demandé une première prolongation pour septembre et une seconde pour décembre. Quand ils ont démonté la grande roue au mois de janvier, les personnes étaient étonnées. Elle reçoit également des demandes sur Facebook afin de savoir s'ils sont là. En voyant l'enthousiasme du public, ils se sont demandé pourquoi ils ne pourraient pas rester à l'année.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire souhaite savoir s'il est rentable pour eux d'être présents toute l'année avec une grande roue.

M. Bergdorf répond affirmativement et précise qu'il pourrait y rester de Pâques jusqu'à fin décembre afin d'avoir ensuite une pause pour l'entretien et le repos.

Un commissaire demande si la roue au Bô Noël de Lausanne leur appartient.

M. Bergdorf répond affirmativement.

Le commissaire souhaite savoir comment serait la situation pour eux s'ils devaient laisser une grande roue à Genève tout au long de l'année.

M. Bergdorf indique avoir fait faire une enseigne sur la caisse de la grande roue, car s'ils ont acheté la grande roue c'est en raison de la Ville de Genève et c'est donc la grande roue de Genève. Quand il a reçu l'enseigne, c'était quand il devait démonter la grande roue pour la déplacer à Lausanne.

Le commissaire demande ce qu'il se passerait avec Lausanne s'ils devaient installer une grande roue à l'année à Genève.

M. Bergdorf répond que les engagements avec Lausanne ont lieu d'année en année, car l'emplacement est toujours incertain. Il ajoute que s'ils devaient avoir besoin d'une grande roue à Lausanne et d'une autre à Genève en même temps, ils en loueraient une pour Lausanne.

Une commissaire demande si l'exploitation de la grande roue est leur travail à plein temps et s'ils ont d'autres employés.

M. Bergdorf répond affirmativement et indique qu'ils ont deux saisonniers pour la saison.

M<sup>me</sup> Bergdorf ajoute que leurs enfants travaillent également avec eux.

M. Bergdorf affirme qu'ils sont forains depuis sept générations.

Un commissaire souhaite savoir si c'est le Canton qui donne l'autorisation finale pour l'exploitation à l'année.

M. Bergdorf affirme qu'il aurait bien aimé qu'un membre de Genève tourisme soit présent lors de l'audition, vu que le contrat a été conclu entre eux et cet office du tourisme. L'office du tourisme leur a demandé une grande roue et leur a fait un contrat de deux fois trois ans.

Un commissaire indique qu'à l'année ils auraient besoin d'une autorisation du Canton et non d'une permission comme à l'heure actuelle. Il se demande s'ils se sont posé la question.

M. Bergdorf répond qu'ils n'y ont pas pensé.

Le commissaire affirme qu'une autorisation est plus compliquée à gérer de manière administrative.

M<sup>me</sup> Bergdorf dit que la période la plus longue de leur exploitation a duré neuf mois.

Un commissaire affirme qu'ils devraient rencontrer Genève Tourisme afin de leur poser des questions.

Un commissaire demande pourquoi ils n'ont pas renouvelé l'expérience de neuf mois.

M<sup>me</sup> Bergdorf répond qu'ils l'auraient souhaité, mais qu'ils n'ont pas eu la possibilité de le faire en raison de soi-disant travaux qui devaient avoir lieu.

M. Bergdorf précise qu'ils sont incertains quant à l'exploitation de la grande roue pour l'année prochaine. Il affirme que s'il y a des travaux, il ne peut pas se permettre de ne pas exploiter la grande roue en raison de l'investissement qu'il a dû faire pour l'achat.

Le commissaire demande s'ils ont eu une discussion au sujet d'un éventuel nouvel emplacement de la grande roue.

M. Bergdorf répond que le domaine public est ouvert à la discussion.

Une commissaire souhaite savoir s'ils ont une idée d'où pourrait être situé le nouvel emplacement.

M. Bergdorf répond qu'en règle générale, les emplacements sont toujours au bord de l'eau.

La commissaire demande s'ils préfèrent qu'elle soit située sur la rive gauche ou la rive droite.

M. Bergdorf répond qu'ils ont besoin d'un endroit leur permettant d'avoir un accès avec une grue et des remorques. Ils essaient d'être le plus près du Jardin anglais en raison des touristes. Ils ne savent pas encore quelle serait la situation après d'éventuels travaux, car ils ne pourraient pas occuper un espace en raison de l'empiétement de nouveaux arbres plantés. Il espère que tout le monde va les soutenir. Il a été choqué quand ils lui ont dit qu'ils ne pourraient pas exploiter la grande roue l'année prochaine.

#### *Discussion, suite des travaux et vote*

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à l'objet. Elle rappelle qu'ils avaient été invités à auditionner Genève Tourisme. Elle aimerait proposer de les auditionner.

Un commissaire affirme qu'il lui a semblé qu'ils n'ont pas été directement contactés.

La présidente confirme ce qu'un commissaire a affirmé, en ajoutant que M. Bergdorf a lui-même contacté Genève Tourisme pour leur proposer de venir lors de l'audition.

La proposition d'auditionner Genève Tourisme est acceptée à l'unanimité.

## **Séance du 13 juin 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Roxane Dupommier du Traveller Bureau, à la place de M. Adrien Genier, directeur général de Genève Tourisme*

M<sup>me</sup> Dupommier affirme être la directrice du bureau d'accueil et d'informations des visiteurs, ainsi que des relations avec les partenaires de la destination, partenaires touristiques. Concernant la motion, ils sont, depuis quelques années, en charge de l'installation de la grande roue au Jardin anglais, qui va de pair avec le pavillon touristique, de début avril à fin septembre. Pour eux, la grande roue est une attraction touristique qui a de la valeur pour les visiteurs. Les grandes villes en Europe disposent souvent de grandes roues dans leurs espaces touristiques et surtout de flux touristiques. Ils sont en faveur du maintien de la grande roue à l'année qui a une valeur visuelle de nuit, lorsqu'elle est éclairée. La grande roue fait partie des activités conseillées aux visiteurs. Pour les enfants, il s'agit toujours d'une magie et, pour les visiteurs, il s'agit de la possibilité d'avoir un point de vue sur la ville qu'il n'y a que depuis la cathédrale. Ainsi, ils sont favorables à l'installation de la grande roue à l'année. Concernant la localisation, ils ont été confrontés à des difficultés quant à l'autorisation des installations au niveau des espaces publics, principalement au niveau du Canton, surtout car l'emplacement est proche de l'eau et sur un espace végétalisé. Ils leur ont demandé de quitter l'espace, concernant la grande roue et le pavillon touristique, au 1<sup>er</sup> septembre en raison du projet de passerelle du Mont-Blanc. Leur question se pose par rapport au futur de l'emplacement de la grande roue. Ils ne savent pas s'ils pourront continuer à installer la grande roue sur cet espace. Ils sont convaincus que c'est le meilleur espace pour son installation, car il est idéalement situé dans le flux touristique et pour la vue qu'il offre, c'est l'emplacement qu'elle pourrait avoir sur le long terme.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire la remercie pour la présentation. Il explique qu'ils ont eu l'occasion d'accueillir le propriétaire de la grande roue, qui semblait presque démuné en raison de son investissement. Il souhaite savoir dans quelle mesure Genève Tourisme pourrait soutenir les difficultés de l'entreprise en sachant qu'il y aura des travaux et qu'un nouveau lieu devra être trouvé. Il se demande si Genève Tourisme a un rôle de facilitateur, en faisant par exemple du marketing. Il évoque un potentiel échange de soutien pour la cause elle-même et une aide financière par une certaine action envers ces gens qui essaient d'animer Genève avec leurs propres moyens.

M<sup>me</sup> Dupommier répond qu'ils soutiennent l'installation de la grande roue d'un point de vue administratif et promotionnel. Concernant le point de vue administratif, c'est elle qui a la charge de la demande auprès du SEP pour l'ins-

tallation de la grande roue et pour les demandes auprès de la police pour le montage et le démontage. Ils sont liés à la grande roue par un mandat jusqu'à 2025. A partir de 2025, il y aura un détachement de Genève Tourisme de l'obligation administrative auprès de la grande roue. Le mandat a une durée de trois ans, et il a été conclu en 2022. Concernant la partie promotionnelle, elle va être maintenue, car c'est une activité qu'ils mettent en avant sur leurs supports de communication. Ils ont également un accord avec M. Bergdorf qui leur met à disposition un certain nombre de tickets pour faire profiter les médias de cette roue, en contrepartie d'un article sur cette expérience, notamment dans des journaux étrangers. Dans leurs points d'accueil, la grande roue est une activité qu'ils proposent quasiment à chaque fois que des personnes viennent les voir.

Une commissaire affirme avoir compris que la grande roue se trouve à un des meilleurs emplacements, mais qu'en raison des possibles travaux de la passerelle du Mont-Blanc, ils ont dû faire le nécessaire. Elle indique que le référendum concernant la passerelle a abouti et demande si cela va avoir une incidence par rapport au déménagement de la grande roue.

M<sup>me</sup> Dupommier répond que cela a une incidence pour cette année, car ils devront partir avant fin septembre comme ils avaient l'habitude de le faire. Elle a fait la demande au SEP pour prolonger la présence jusqu'à fin septembre, mais elle n'a pas encore reçu de retour. Dans l'état actuel, ils sont censés démonter la grande roue le 25 août, ce qui est un peu tôt au regard de la saison touristique, surtout qu'en septembre ils ont une clientèle de couples et de retraités voyageant en dehors des périodes de vacances. Une préoccupation de M. Bergdorf est de savoir où il sera l'année prochaine. En raison de leur mandat, le SEP doit leur faire des propositions de lieux.

Le président demande s'ils ont une alternative de lieu pour l'installation si le projet de passerelle devait être accepté et que les travaux étaient réalisés.

M<sup>me</sup> Dupommier répond qu'à l'heure actuelle ils n'ont pas reçu de proposition du SEP et ils ne savent pas si, dans la future rénovation, il y aurait un espace prévu pour la grande roue.

### *Discussion et vote*

Le président rappelle, après avoir discuté avec l'ancienne présidente de la commission, désormais commissaire, que lors d'une séance, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis avait suggéré que le SEVE soit auditionné afin de savoir s'il y a des possibilités d'installer la grande roue ailleurs dans le Jardin anglais.

La commissaire en question précise que cette proposition d'audition est en rapport avec l'audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et ses services qu'ils avaient reçus le 29 février 2024. Lors de cette audition, ils avaient demandé s'il était possible de

toujours mettre la grande roue au Jardin anglais. M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis leur avait répondu de demander directement au SEVE, responsable du patrimoine arboré. Le lieu cristallise tous les enjeux. Autour de la rade, ils devraient de toute manière demander une autorisation de construire au Canton. En raison du dépôt du référendum concernant la passerelle, il y a une grande interrogation à ce sujet. En revanche, ils peuvent toujours demander au SEVE de venir, mais ils ne pourraient pas leur poser de questions supplémentaires.

La proposition d’auditionner le SEVE est acceptée à l’unanimité.

Une commissaire pensait que l’audition du SEVE devrait plutôt avoir lieu après le référendum, vu les incertitudes actuelles.

Le président pense que le report d’audition n’arrangerait pas FGT&C qui a besoin de savoir comment évoluera la situation.

Une commissaire rappelle que, selon les compétences modestes qu’ils ont en tant que commissaires, ils ne peuvent pas choisir où mettre la grande, mais étudier où il y aurait des possibilités pour son installation. Ils peuvent effectuer l’audition du SEVE et recevoir des indications sur le patrimoine arboré et, ensuite, ils décident d’appuyer ou pas l’objet devant le Conseil administratif, qui fera le nécessaire. Elle est d’avis qu’il n’y a pas grand intérêt d’attendre.

Le président indique que le vote concernant l’audition du SEVE est maintenu.

## **Séance du 19 décembre 2024**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), accompagné par M. Vito Manzari, ingénieur spécialisé au Service des espaces verts (SEVE)*

M. Gomez affirme être en faveur de l’ouverture de la grande roue tout au long de l’année. Cependant, il y a un problème avec son emplacement actuel, car elle entre en conflit avec la croissance d’un jeune cèdre. Ainsi, un autre emplacement doit être trouvé. La délégation du Conseil administratif à l’aménagement du territoire doit traiter ce point bientôt.

M. Manzari confirme l’affirmation de M. Gomez. Ils souhaitent déplacer la grande roue afin de conserver le cèdre.

M. Gomez affirme que les premières études de la délégation à l’aménagement du territoire montrent qu’il n’est pas possible de déplacer le cèdre. La volonté est de garder la grande roue proche de son espace actuel.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire remercie le magistrat pour son amour pour les arbres. Il se demande s'il s'agit d'un conflit direct entre la grande roue et le cèdre.

M. Manzari répond affirmativement. Pour le moment, il y a un problème avec une branche de l'arbre, mais, vu que ce dernier est censé grandir, il convient de trouver un emplacement pour la grande roue sur le long terme.

M. Gomez complète en indiquant que l'emplacement actuel peut être maintenu pendant une année, mais pas plus. Le nécessaire va être fait pour trouver un autre emplacement. Il indique que la grande roue est gérée par la FGT&C. Il comprend qu'elle contribue indéniablement à l'attractivité touristique.

Un autre commissaire affirme que, lors de l'audition du responsable de la grande roue, ils se sont rendu compte que la question du temps de contrat est importante. L'exploitant a un contrat de deux ou trois ans avec la Ville et n'a donc pas de garantie sur le long terme. Il se demande si la Ville peut prendre en compte la demande de l'exploitant concernant une garantie sur le long terme.

M. Gomez répond que les commissaires doivent poser cette question à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis. Il aurait pu répondre si la question portait sur le domaine privé propriété de la Ville.

Une commissaire souhaite savoir qui s'occuperait de l'entretien de la grande roue si son installation était pérenne.

M. Gomez répond que ce serait le couple qui l'exploite. S'il a besoin de pérenniser des investissements, il doit s'entretenir avec M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

### *Vote*

Le président affirme que la Ville est d'accord quant au fond de la motion, mais qu'il faut un peu la changer.

La motion M-1772 est acceptée à la majorité des membres présents, soit par 13 oui (3 S, 1 EàG, 2 LC, 3 PLR, 3 Ve, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).